

FACTURATION DE L'EAU POTABLE



Des permanences pour répondre à vos questions

Dans le cadre de la facturation Eau Potable, désormais gérée par Mâconnais-Beaujolais Agglomération suite à la dissolution du Syndicat de la Petite Grosne, des permanences vont se tenir au sein des locaux de l'ancien syndicat à La Roche-Vineuse.



OÙ ?

1, rue des Loisirs
71960 La Roche-Vineuse



QUAND ?

tous les jeudis
et vendredis

septembre - octobre - novembre
2026



HORAIRES

de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
(jusqu'à 16h30 les vendredis)



Vous avez une question concernant votre facture émise début septembre ?

Les agents de l'Agglomération seront présents pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.



Aucun règlement ne pourra être effectué sur place

Ils devront être adressés au service de Gestion Comptable de Mâcon, situé 24, boulevard Henri Dunant.



Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
Direction des Cycles de l'eau

Facturation eau potable

Tél. : 06 30 77 13 70 - Mail : facture.eau@mb-agglo.com

Autres demandes

Tél. : 03 85 20 97 55 - Mail : cycle-eau@mb-agglo.com